

Le jugement concernant la célébration de l'anniversaire du Prophète

Par son Éminence le Cheikh

Sâlih Ibn Fewzên El Fewzên

Traduit de l'arabe par

Aboû Mouḥammed Zahir Az-Zwêwî

Relu par

Aboû Fahîma 'Abd Ar-Rahmên El Bidjê'i

Son Éminence, le vertueux cheikh, l'érudit Sâlih Ibn Fewzên El Fewzên a dit:

Louange à Allâh, Seigneur des mondes; et Prières et Salut sur notre Prophète Mouḥammed, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

Ceci dit ;

Il n'est certes pas dissimulé pour personne ce qui est parvenu dans le Livre et la Sounna concernant l'ordre de suivre ce qu'Allâh et Son Messager ont légiféré, et l'interdiction de l'innovation en religion. Allâh -Très-Haut Soit-Il- a dit : « **Dis : Si vous aimez vraiment Allâh, suivez-moi, Allâh vous aimera alors et vous pardonnera vos péchés. Allâh est Pardonneur et Miséricordieux** ». [Êl 'Imrân (La famille d'Imran), v. 31]. Et il a dit : « **Suivez ce qui vous a été descendu venant de votre Seigneur et ne suivez pas d'autres alliés que Lui. Mais vous vous souvenez peu** ». [El A'râ'f (...), v. 03]. Il a dit aussi : « **Et voilà Mon chemin droit, suivez-le donc; et ne suivez pas les sentes qui vous écartent de Sa voie** » [El An'ê'm (Les Bestiaux), v. 153]. Et le Messager d'Allâh -Prières et Saluts sur lui- a dit : « **Quiconque innove dans notre religion-ci ce qui n'en fait pas partie, son innovation est donc rejetée** ».¹ Et dans une autre version chez Mouslim, « **Quiconque accomplit une œuvre ne faisant pas partie de notre religion, elle est donc rejetée** ».

¹El Boukhârî, Hadith/2697.

Et il certes de l'ensemble des hérésies condamnables que les gens ont innovées, la célébration de l'anniversaire du Prophète au mois de Rabîc El Awwel. Ces gens, concernant cette commémoration, se divisent en diverses catégories :

Il y a ceux qui en font une simple réunion où on lit le récit de cette naissance, ou y présenter des prêches et des poèmes en cette occasion. Et il y a aussi ceux qui préparent des repas et des gâteaux et autres, qu'ils offrent aux présents. De même, il y a ceux qui la célèbrent dans les mosquées et d'autres dans les maisons. Et parmi eux, également, se trouvent ceux qui ne se contentent pas seulement de ce qui est évoqué, mais qui font que ces réunions comportent des péchés et des actes condamnables, à l'image de la mixité des hommes et femmes, la danse et les chants ou des actes de polythéisme telle que l'imploration du secours du Prophète -Prières et Saluts sur lui-, son interpellation et la sollicitation de son soutien contre les ennemis et autres... Or par ses divers types et formes (cet anniversaire), et par les différentes intentions de ceux qui le fêtent, il est certes, et sans le moindre doute, une hérésie (innovation) interdite, innovée bien après les siècles méritoires².

En effet, le premier à l'avoir innové est le roi d'Irbel El Moudhaffar Aboû Saïd Kawkabouriy, vers la fin du 6^{ème} et début du 7^{ème} siècles de l'hégire, tel que cela a été rapporté par les historiens à l'instar d'Ibn Katir et Ibn Khalka'n et d'autres. De ce fait, Aboû Chêma a dit : « Et c'était le cheikh 'Oumar Ibn Moussammed El Moula' (l'un des célèbres pieux) qui l'avait commémoré, et par conséquent, le roi d'Irbel et d'autres l'en avaient imité ». De même, Ibn Katir a dit dans son œuvre « El Bidêya »³ à propos de la biographie d'Aboû Saïd Kawkabouriy : « Il célébrait l'anniversaire du Prophète et en faisait une immense fête au mois de Rabîc El Awwel (premier) ... jusqu'à son dire : As-Sibt a dit : Ceux qui avaient assisté à la fête organisée par El Moudhaffar, ont relaté qu'il posait sur les nappes cinq mille têtes d'animaux grillées, dix mille poulets, cents mille bols de crème et trente mille assiettes de gâteaux... jusqu'à ce qu'il dise : Et il organisait pour les soufis des chants du dhohr jusqu'à l'aube et il dansait lui-même avec eux ». De plus, Ibn

²NDC. Les siècles méritoires sont les trois premiers siècles de l'avènement de l'islam. Cette nomination est explicitement stipulée par le Prophète - sur lui le salut- par son dire « **Les gens les plus bénéfiques sont ceux de mon siècle, puis ceux qui viendront après eux, ensuite ceux qui viendront après eux** ». Unanimement jugé authentique. [mouttafeq 'aleyh]. Lire pour ce sujet, capital, le brillant livret de notre cheikh 'Abd El Ghani Aoussat *Le suivi des pieux prédécesseurs: une voie qui mène à la vraie réforme et au salut*; disponible sur <http://markaz-al-jamaa.be/> et sur <http://www.tasfiatarbia.org/vb/showthread.php?t=16093>

³Le début et la fin, Tom 13/ 137.

Khalikkên a dit dans son œuvre « Wafayêt el A'cyé'n »⁴ : « À chaque 1^{er} du mois de Safar, ils garnissaient les coupoles par divers types d'ornements les plus beaux et luxueux et sur chaque coupole, s'assoit une troupe de chants, une bande de fabulistes et de propriétaires de lieux d'amusement et ils ne laissaient aucun étage de ces coupoles sans y mettre une troupe. Durant toute cette période, les gens ainsi que leurs affaires mondaines tombaient dans l'inactivité. Ils n'avaient ainsi plus d'occupation que de les observer et de tourner autour d'eux... Jusqu'à avoir dit (Ibn Khalikkên) : Et lorsqu'il ne restaient que deux jours à l'anniversaire, il sortait des chameaux, des vaches et des moutons à des nombres dépassant la description, tout en les cortégeant de tout ce qu'il possédait de tambours, de chants et de jeux, pour les conduire dans la cour... Jusqu'à avoir dit: Et quand la nuit de la l'anniversaire arrivait, il faisait raconter des récits dans le bastion après l'accomplissement la prière du Maghrib ». Fin de citation.

Ceci était donc le début (ou la genèse) de l'avènement de l'anniversaire du Prophète -Prières et Saluts sur lui-. Il est innové bien tardivement [par rapport à son époque]. Il est lié au divertissement, au gâchis et à la perte d'argent et de temps; traînant derrière une hérésie n'ayant aucune preuve descendue de la part d'Allâh. Or, ce qui convient tout justement au musulman, est de faire renaître les Sounèn (les pratiques prophétiques) et faire mourir les hérésies et de ne s'engager à accomplir aucun acte sans en connaître le jugement d'Allâh.

Ceci étant, il se pourrait que ceux qui veulent réanimer cette hérésie (innovation religieuse) s'accrochent à certains arguments spécieux, qui sont en fait plus fragiles qu'une toile d'araignée! Ces derniers peuvent être délimités comme suit :

1- Leur prétention que cette célébration constitue une vénération pour le Prophète -Prières et Saluts sur lui-. La réponse à cela en est de dire : Sa vénération -Prières et Saluts sur lui-, c'est de lui obéir, se conformer à son ordre, éviter ce qu'il a interdit et l'aimer -Prières et Saluts sur lui-. Le vénérer ne se fait pas avec les hérésies, les mythes et les désobéissances. Ainsi, célébrer son anniversaire fait partie de cette direction répréhensible. Car c'en est un péché. Sinon les gens qui vénèrent le plus le Prophète -Prières et Saluts sur lui- sont ses compagnons -Qu'Allâh les agréés- tel que 'Ourwa Ibn Mes'oud a dit aux Qouraychites : «

⁴Wafayêt El A'cyên, Tome 03/ 274.

Ô mon peuple ! Par Allâh, j'ai été auprès de Chosroès, César et les rois, mais je n'ai jamais vu un roi aussi vénéré par ses compagnons que Mouhammed -Prières et Saluts sur lui- par ses compagnons. Par Allâh, ils ne le fixaient même pas du regard tellement leur vénération pour lui ». Or malgré cela, ils n'ont pas fait du jour de sa naissance une fête et une commémoration. Et si ceci était légal, ils ne l'auraient jamais délaissé.

2- Leur argumentation par le fait que beaucoup de gens dans différents pays le font. La réponse à cela est de dire: La preuve c'est ce qui est confirmé de la part du Messager -Prières et Saluts sur lui-. Et ce qui est confirmé de sa part, c'est l'interdiction des hérésies en général, et celle-là en particulier. Donc, les œuvres des gens, quels qu'ils soient nombreux, si elles contredisent la preuve, ne sont pas un argument valable : « **Et si tu obéis à la majorité de ceux qui sont sur la terre, ils t'égareront du sentier d'Allâh** ». [El An'âm (Les Bestiaux), v. 116]. Mais il y a quand même toujours -Par la grâce d'Allâh- dans chaque époque des gens qui rejettent cette hérésie et montrent sa fausseté. Ainsi, il n'y a aucune preuve dans l'œuvre de ceux qui continuent à la réanimer, après que la vérité lui est apparue. Et parmi ceux qui ont rejeté la commémoration en cette occasion, Cheikh El islam Ibn Teymyya dans « Iqtidâ' as-Sirat Almoustaqîm », l'imam Ach-Châtîbî dans « Al-Itisâm », Ibn El Hêdj dans « El Medkhal » et le cheikh Tedj Eddine 'Ali Ibn 'Oumar Al Lakhmî a écrit une œuvre autonome pour réfuter cette fête; de même, le cheikh Mouhammed Bachir As-Sahssawanî El hindi dans son livre « Siyanatou El Insên », Sayyid Mouhammed Rachid Rida en a écrit un opuscule autonome, Idem pour le cheikh Mohammad Ibn Ibrahim Êl Ach-Cheikh et son Altesse, le cheikh Abd El 'Azîz et d'autres... Sont tous de ceux qui continuent toujours à écrire dans le rejet de cette hérésie, chaque année dans les journaux et les revues, au moment où cette hérésie se perpète.

3- Ils prétendent aussi que faire cette fête est certes un rappel du souvenir du Prophète -Prières et Saluts sur lui-. Et la réponse en est de dire : se rappeler le souvenir du Prophète -Prières et Saluts sur lui- se fait par ce qu'Allâh a légiféré tel que de l'évoquer dans le adhên (appel à la prière), el iqâma, les prêches, les prières, l'attestation de l'unicité et la prière sur lui (à la fin des prières), lire sa sounna et suivre ce qu'il a apporté de la part de son Seigneur, et cela se répète chaque jour et chaque nuit, et non une fois par an.

4- Ils pourraient dire peut-être : célébrer l'anniversaire du Prophète -Prières et Saluts sur lui- était l'œuvre d'un roi juste et savant, qui voulait s'en approcher d'Allâh. Et la réponse

à cela en est : L'innovation ne pourrait être acceptée de personne, et la bonne intention ne justifie pas la mauvaise œuvre, et le fait qu'il soit savant et juste n'implique pas son impeccabilité.

5- Leur dire que célébrer son anniversaire est une bonne hérésie, car elle sous-entend le remerciement d'Allâh pour l'existence de ce Noble Prophète! Et la réponse à cela serait : il n'y a pas dans les hérésies ce qui est bien. Car le Prophète -Prières et Saluts sur lui- a dit : « Quiconque accomplit une œuvre ne faisant pas partie de notre religion, elle est donc rejetée ». Et nous dirons aussi, d'après votre prétention, pourquoi ce remerciement s'était-il tardé jusqu'à la fin du sixième siècle? Alors que cet anniversaire n'a pas été fêté durant les meilleurs siècles, par les compagnons, leurs successeurs ainsi que ceux qui leur ont succédés. Et ces derniers étaient sans conteste plus ardents en l'amour du Prophète -Prières et Saluts sur lui- et étaient plus persévérants à accomplir les bonnes œuvres et remercier Allâh. Ainsi ceux qui ont innové cet anniversaire en seraient-ils plus guidés et plus reconnaissants ? Bien sûr que non!

6- Ils pourraient dire aussi : Certes, fêter la naissance du Prophète -Prières et Saluts sur lui- suppose son amour -Prières et Saluts sur lui-. Donc c'en est légitime puisque c'est un aspect de cet amour. Et la réponse à cela en est de dire : Personne n'en doute que l'amour du Prophète -Prières et Saluts sur lui- est le devoir de tout musulman; mieux que l'amour de soi, de ses enfants, de son père et de tous les êtres. Que mes père et mère soient une rançon en sa faveur! Prières et salut sur lui. Cependant, cela ne veut pas dire que nous sommes libres d'innover des choses qu'il ne nous a pas légiférées. Mais, son amour implique son obéissance et son suivi qui sont les plus grands aspects de son amour, tel qu'il a été dit : si ton amour était vrai, tu l'aurais suivi car celui qui aime obéit à son aimé. En effet, son amour -Prières et Saluts sur lui- implique de faire renaitre sa sounna, s'y appliquer très fermement, et éviter quiconque la contredit par les paroles ou les actes. Et sans aucun doute, tout acte contrevenant à sa sounna est une hérésie condamnable et un péché manifeste. Et la fête de commémoration de la naissance du Prophète -Prières et Saluts sur lui- en est bien une. De fait, la bonne intention n'autorise pas l'innovation dans la religion, car cette dernière, se base sur deux fondements, à savoir la sincérité et le suivi. Allâh -Très-Haut Soit-Il- a dit : « **Non, mais quiconque soumet à Allâh son être tout en faisant le bien, aura sa rétribution auprès de son Seigneur. Pour eux, nulle crainte, et ils ne**

seront point attristés » [El Baqara (La vache); v. 112]. Ainsi, la soumission de l'être en est la sincérité envers Allâh et la réalisation du bien en est le suivi du Messenger -Prières et Saluts sur lui- et l'application de la sunna.

En conclusion, la célébration de la naissance du Prophète -Prières et Saluts sur lui- sous tous ses types et ses différentes formes, est certes une hérésie rejetée que les musulmans doivent réprimer tout comme les autres innovations. Et il ne faut pas se fier à ceux qui font répandre cette hérésie et la défendent. Car l'intérêt de cette catégorie est de faire naître les hérésies plutôt que de faire renaître les sounan ou peut-être, ils ne s'y intéresseraient guère. Et il n'est autorisé d'imiter ou de suivre quiconque dont l'attitude est cela, même si cette dernière catégorie regroupe la majorité des gens. On devrait plutôt imiter celui qui suit la voie de la sunna, celle des pieux prédécesseurs ainsi que leurs suiveurs, même s'ils sont un petit nombre, car on ne repère pas la vérité par la voie des hommes, mais ce sont ces hommes qu'on reconnaît par la vérité. Le Prophète -Prières et Saluts sur lui- a dit : « Et certes, quiconque qui vivra d'entre vous, verra une grande différence. Alors, accrochez à ma sounna et à celle des califes bien-guidés après moi, mordez-y par vos molaires et évitez les innovations, car toute innovation est un égarement »⁵. En effet, il nous a expliqué -Prières et Saluts sur lui- dans ce noble hadith qui devons-nous suivre et imiter dans les divergences; de même, il a montré que tout ce qui contredit la sunna dans les paroles et les actes, est une innovation, et toute innovation est un égarement. De plus, si on regarde la célébration de la naissance du Prophète -Prières et Saluts sur lui-, on ne lui trouvera aucun fondement dans sa sunna -Prières et Saluts sur lui- ni dans celle de ses compagnons bien-guidés. Donc, elle fait partie du nombre des innovations religieuses et des hérésies égarantes. Et ce fondement mentionné dans le hadith est indiqué dans la Parole d'Allâh : « Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allâh et au messenger, si vous croyez en Allâh et au jour dernier » [An-Nicé' (Les Femmes), v. 59]. Et le renvoi à Allâh veut dire renvoyer à Son Livre et le renvoi au Prophète veut dire renvoyer à sa sounna après sa mort. De ce fait, le Livre et la sounna sont les deux références aux cas de dispute. Ainsi, où est dans le Livre et la sounna ce qui montre la légitimité de cette célébration ? Le devoir à ceux qui en commettent ou voit en elle un bien est alors convié à s'en repentir envers d'Allâh, ainsi que des autres hérésies.

⁵Ahmed, Hadith/ 6692 et At-Tirmidi, Hadith/ 2676.

Car c'est bien cela l'état d'un croyant qui cherche la vérité. Par contre, celui qui se montre opiniâtre et imbu de sa gloriole après que la preuve soit faite, son jugement sera auprès de son Seigneur..

Cela étant dit, nous prions Allâh -Très Haut et Exalté Soit-Il- de nous aider à nous attacher à Son Livre et la Sounna de Son Messenger jusqu'au jour où nous Le rencontrerons. Et qu'Allâh prie et salue notre Prophète Mouḥammed ainsi que sa famille et ses compagnons-